



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

experts-comptables

Question écrite n° 71256

Texte de la question

M. Yves Fromion appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le problème que pose l'application, pour les experts comptables, de la loi n° 2001-420 relatives aux nouvelles régulations économiques. En effet, cette loi du 15 mai 2001 constitue un écheveau difficilement applicable en l'état. Plus de six mois après sa promulgation, les experts-comptables n'en connaissent pas encore l'ensemble des décrets d'application. Aussi, il lui demande, une publication rapide de ces textes.

Données clés

Auteur : [M. Yves Fromion](#)

Circonscription : Cher (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71256

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 décembre 2001, page 7486